

mieux vieillir au Moule



**Le Conseil des Sages
une institution
au service du Moule**

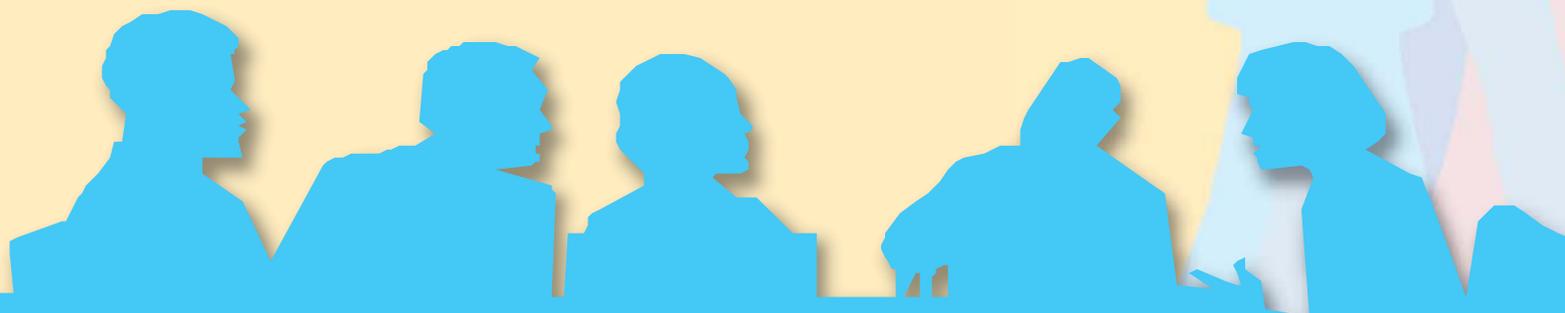
Une émanation du Schéma Gériantologique du Moule

Le constat de vieillissement relatif de la population moulienne a conduit à l'élaboration d'un cadre général de référence, guide d'une politique d'action sociale en faveur des personnes âgées de la Commune.

Schéma qui s'articule autour de six axes :

- 1. **Le champ partenarial** : dont l'objectif principal est le développement du partenariat d'action pour une coordination et un développement des réseaux sociaux, et une efficacité d'action optimum en direction des personnes âgées.*
- 2. **Le champ participatif** : l'appropriation par les aînés du Schéma Gériantologique, pour en être les acteurs, par une circulation efficace des informations, des actions de communication du réseau associatif en faisant des associations des partenaires à part entière (partenariat d'action).*
- 3. **Le champ logement/habitat** : dont l'objectif principal est l'amélioration du cadre de vie des personnes âgées, par la réhabilitation de l'habitat, la diversification de l'offre de logements adaptés pour personnes âgées, par l'accompagnement social spécifique des aînés en situation de relogement.*
- 4. **Le champ des services secondaires** : développement de tous les services de proximité permettant le maintien à domicile le plus longtemps possible des personnes âgées pour préserver l'indépendance des aînés, éviter leur ségrégation en les isolant dans un monde fermé.*
- 5. **Le champ de l'animation socio-sportive** : en dehors de l'animation proprement dit, l'objectif visé est la redynamisation des aînés, des échanges intergénérationnels voire la redynamisation des quartiers. Il est important pour un individu de maintenir un rôle social, afin d'enrayer les effets négatifs du vieillissement et augmenter son degré de satisfaction à l'égard de la vie.*
- 6. **Le champ évaluatif** : voir si les objectifs de départ sont atteints, leur niveau de réalisation.*

La création du Conseil des Sages est une action qui s'inscrit dans l'axe deux (champ participatif) dudit Schéma visant à rendre les aînés acteurs, à leur donner un rôle social, utiliser leur savoir faire, leur expérience et permettre le lien entre les générations.



Un Conseil des Sages pourquoi ?

En France, le premier Conseil de Sages a été créé en 1989 à l'initiative du Maire du village breton de Saint Coultz, Kofi Yamgnane.

Kofi Yamgnane, d'origine togolaise, s'est inspiré de ses souvenirs des palabres africaines lors desquelles les Anciens donnaient leur avis sur les décisions concernant la collectivité.

Suivant ce principe, le Conseil de Sages de la Commune du Moule, doit permettre au Maire et son Conseil Municipal, de bénéficier de l'expérience de la sagesse et de la disponibilité des Aînés de la Ville.

Les Conseillers sont des porte-paroles communiquant les besoins, les vœux des personnes âgées, de la population de la Cité, aux autorités compétentes.

Leur avis est sollicité par le chef d'édition, mais ce sont uniquement des instances consultatives n'ayant aucun pouvoir de décision. Celui-ci reste aux mains des élus.

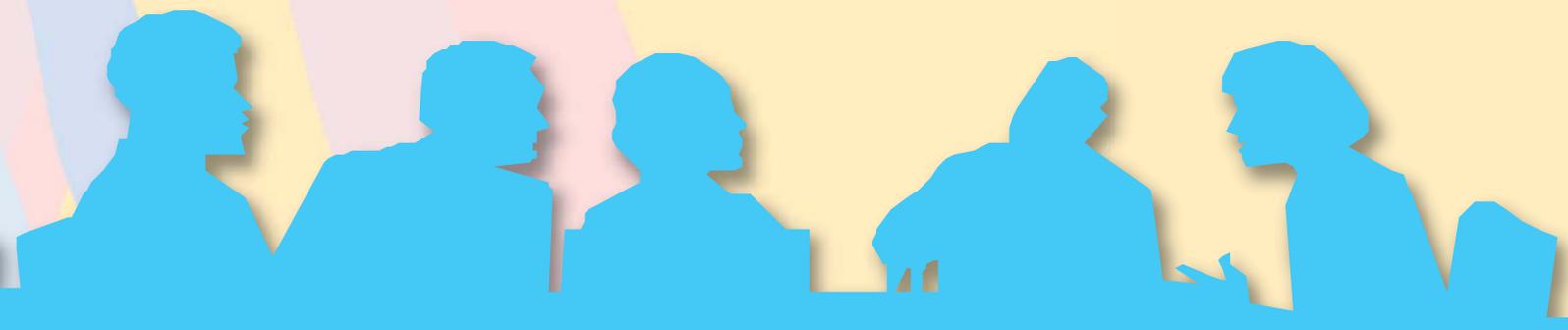
Il s'agit également de promouvoir une citoyenneté active, qui construit en offrant la possibilité et le moyen d'être acteur au plan local, une citoyenneté qui fait appel au capital que représente l'expérience de la vie, et pas seulement, aux diplômes et à l'expérience professionnelle.

Les Conseils des Sages n'ont ni président, ni bureau élus en leur sein, sauf s'ils sont constitués en Association loi 1901 qui les rend obligatoire.

Le maire ou son représentant assiste aux séances plénières.

Le Maire peut soumettre des dossiers pour avis au Conseil des Sages.

D'autre part, rien n'interdit au Conseil des Sages de se saisir lui-même d'un problème qui lui paraît important et de faire connaître au Maire et au Conseil Municipal ce qu'il préconise.



«Lorsque qu'un aîné meurt en Afrique, c'est une bibliothèque qui brûle» (Hampathe BA)

Comment fonctionne le Conseil des Sages ?

Dans les villes, la Municipalité met souvent à la disposition du Conseil de Sages un animateur qui l'aide à organiser son travail, qui veille à la bonne marche des réunions et qui assure la liaison avec le personnel administratif de la Municipalité.

La Municipalité prend en charge les travaux de dactylographie, le courrier, l'envoi de convocations, la mise à disposition d'une salle de réunions.

Les Conseils de Sages n'ont pas de ressources propres et dépendent de la Municipalité, qui dans certains cas leur attribue une subvention de fonctionnement.

Les mots clés du Conseil de Sages de la Commune du Moule

Rapprochement entre les générations, entre les citoyens, entre les pouvoirs administratifs et politique, avec la société civile.

Lutte contre l'exclusion des chômeurs, des jeunes, des vieux, des pauvres ; contre l'oubli par le recueil et le rappel des événements du passé, des modes de vie, des raisons d'être de tel ou tel aménagement.

Réflexion :

- Sur l'avenir de ville, de la Commune
- Sur les valeurs à promouvoir pour vivre dans une société plus solidaire
- Sur la mise en valeur du patrimoine communal

Représentation de l'ensemble du territoire communal :

- Le bourg et les différentes sections
- Des différentes composantes socio-ethniques
- De l'équilibre entre hommes et femmes

